

CENTRE MAURITANIEN D'ANALYSE DE POLITIQUES (CMAP)

Consultation simplifiée pour l'implantation et le bornage du plan de lotissement du regroupement de Boulahrath

Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) met en œuvre, dans le cadre de la Politique du Gouvernement en la matière, un Programme Pilote de Regroupement des Localités (PPRL) ayant pour objectif la restructuration de la trame des lieux habités en milieu rural. Il s'agit, à travers ce Programme, de créer les conditions favorables à une mutualisation des moyens et équipements sociaux existants, d'expérimenter les outils techniques et opérationnels de restructuration des collectivités rurales et de doter les lieux habités restructurés de bases de vie modernes et pérennes.

Dans le cadre de sa stratégie de mise en œuvre de ces nouvelles orientations du Gouvernement, le MHUAT a confié au Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques (CMAP) la maîtrise d'œuvre de certaines des activités prévues au PRLP.

Le Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques (CMAP) lance la présente consultation simplifiée pour l'implantation et le bornage du plan de lotissement du regroupement de Boulahrath (Wilaya Assaba, Moughataa de Barkéol, Commune de Boulahrath).

Télécharger le dossier de la consultation simplifiée.

Les bureaux d'études et entreprises de travaux intéressés peuvent présenter des offres pour la réalisation des prestations décrites ci-dessus.

L'offre doit comporter une proposition technique et une proposition financière ; elle doit être déposée, sous pli fermé, à l'adresse suivante : Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques, Ilot D LOT N° 39; BP: 1193 au plus tard **le dimanche 15 juin 2014 à 12h00** et porter expressément la mention «**Implantation et bornage du plan de lotissement du regroupement de Boulahrath**».

La commande sera accordée au soumissionnaire ayant satisfait aux exigences de la consultation et dont l'offre financière est la moins disante.

Pour plus d'informations, s'adresser au Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques situé à :
Ilot D LOT N° 39; BP: 1193
Tél :45 25 97 82
E-mail : info@cmap.mr

Le Coordonnateur du CMAP

El Hassen ZEIN

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ACTION REGIONALE

Consultation simplifiée pour l'implantation et le bornage du plan de lotissement du regroupement de Boulahrath

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de regroupement des localités pour l'année 2014, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) a élaboré un plan de lotissement de Boulahrath. Les travaux d'implantation et de bornage de ce plan de lotissement seront exécutés par le Centre Mauritanien d'Analyse des Politiques (CMAP), conformément aux dispositions de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée entre le MHUAT et le CMAP et selon les termes de la demande de service faite le maître d'ouvrage.

Sur le terrain, le plan de lotissement sera matérialisé à travers :

- 1.1. L'implantation et la matérialisation des points de référence du plan de lotissement ;
- 1.2. L'implantation et la matérialisation des bornes des principales réserves foncières pour les équipements publics
- 1.3. L'implantation et le bornage des lots à usages d'habitation et des lots commerciaux.

2. Consistance des travaux

Les travaux consistent à procéder à l'implantation et à la matérialisation par des bornes du plan de lotissement approuvé et ce, conformément aux indications ci-après :

Nombre de secteurs à encadrer : 16
Nombre de modules à encadrer : 36
Nombres de blocs à encadrer : 408
Nombre de bornes à implanter : 1632

Les travaux s'effectueront ainsi conformément au plan de lotissement fourni, notamment une copie contenant toutes les cotations nécessaires à cet effet.

Dans un premier temps, il s'agira de procéder à la délimitation des blocs qui serviront de base aux travaux de morcellement. Dans un second temps on procédera à l'implantation des parcelles et réserves publiques au moyen de piquets en fer de diamètre 8 qui seront bornées par la suite.

Les travaux de bornage s'effectueront simultanément avec ceux des implantations. Il s'agira de procéder à la matérialisation de chaque parcelle et réserves foncières par des bornes qui seront de forme trapézoïdale ou cylindrique avec au moins 20 cm de hauteur et 30 cm sous terres. Les faces supérieures des bornes seront peintes à la chaux et porteront les numéros des parcelles.

3. Moyens à mettre en œuvre

3.1. Moyens humains

Pour réalisation des travaux d'implantation, le prestataire devra mobiliser le personnel suivant :

- Un géomètre qui se chargera de la supervision des travaux ;
- Deux brigades de topo composées chacune de :
 - ✓ 1 topographe ;
 - ✓ 1 opérateur topo ;
 - ✓ 3 Aides topo.

Les travaux de bornage seront exécutés par deux équipes composées chacune de :

- ✓ Un maçon ;
- ✓ 3 aides maçons.

3.2. Moyens matériels

Le prestataire déploiera le matériel ci-dessous :

- ✓ Un GPS différentiel plus accessoires ;
- ✓ Deux stations totales ;
- ✓ Deux paires de talkie-walkie ;

- ✓ Le ciment plus les agrégats ;
- ✓ Des pelles, piques, pioches truelles ;
- ✓ Piquets en fer, moules ;
- ✓ Bétonnières.

4. Durée de la prestation

La durée de la prestation est fixée à 30 jours.